

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3816337

Dénomination : SEGECO AUDIT RHONE-ALPES
n° de gestion : 2000B00933
n° d'identification : 429 084 502
n° de dépôt : A2010/015063
Date du dépôt : 12/07/2010
Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire

SEGECO AUDIT RHONE ALPES
Société anonyme au capital de 38 200 €
Siège social : 16 Rue Barrême - 69006 LYON

RCS LYON 429 084 502

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2010

L'An Deux Mille Dix
Le Dix Juin, à Dix Neuf Heures
Au siège social

Les Actionnaires de la Société SEGECO AUDIT RHONE ALPES se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du Conseil d'Administration.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Loup ROGE préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Francis BERTHON assume les fonctions de Secrétaire.

Monsieur André ORGIAZZI, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoqué. Il est excusé.

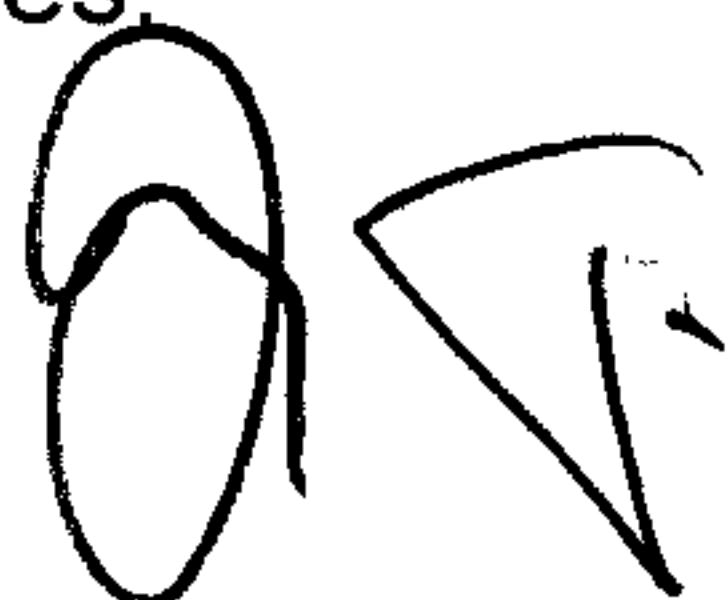
La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que l'Assemblée réunissant le quorum requis par la Loi et les statuts, est légalement constituée et peut valablement délibérer, étant précisé que la résolution sur la nomination d'un nouvel Administrateur relève d'une décision extraordinaire du fait de la durée de nomination (durée du mandat restant à courir de Monsieur Marc JAMON).

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination, en vue de compléter l'effectif, d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire,
- Transfert du siège social,
- Mise à jour corrélative des statuts de la Société,
- Pouvoirs en vue des formalités de publicité.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition des Actionnaires :

- Une copie des lettres de convocation des Actionnaires et du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et les procurations données par les Actionnaires représentés,
- Le rapport du Conseil d'Administration,
- La lettre de démission,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- Le projet des statuts modifiés.



Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux Actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des Actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Conseil d'Administration.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- PREMIERE RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Marc JAMON de ses fonctions d'Administrateur à effet de ce jour, nomme à compter de ce jour en qualité d'Administrateur de la Société pour la durée du mandat de Monsieur Marc JAMON restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2013, :

Monsieur Francis BERTHON
Demeurant : 57 Rue Hênon – 69004 LYON

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Francis BERTHON a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions, ayant déclaré qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de transférer le siège social de la Société à LYON 6^{ème} (69) – 170 Boulevard Stalingrad et ce, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- TROISIEME RESOLUTION -

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit:

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé à :

170 Boulevard Stalingrad - 69006 LYON

De la constitution au 30 octobre 2001, le siège était fixé à 16 Rue Barrême – 69006 LYON.



Du 31 octobre 2001 au 30 novembre 2005, le siège était fixé à 33 Rue Godefroy – 69006 LYON.

Du 1^{er} décembre 2005 au 17 juin 2010, il était fixé à 16 Rue Barrême – 69006 LYON.

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- QUATRIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de deux exemplaires des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration, de l'affectation du résultat votée par l'Assemblée, des présentes et des statuts modifiés en vue de l'accomplissement des formalités de publicité requises par la Loi.

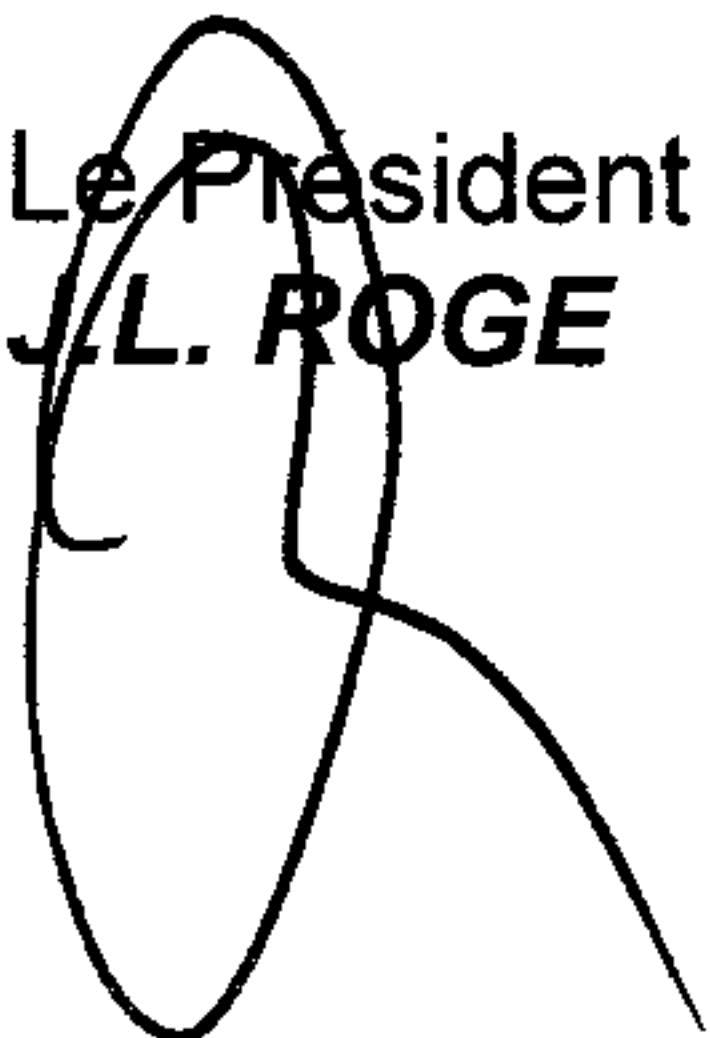
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

==oooOooo==

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Bureau, après lecture.

Le Président
J.L. ROGE



Le Secrétaire
F. BERTHON

